

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 30 septembre 2019

## **Nouvelles instructions pour des prestations sociales à la ferme**

**La ferme peut aussi convenir comme lieu de vie et de travail pour des personnes aux besoins particuliers. Les familles paysannes intéressées à offrir de telles prestations peuvent s'appuyer sur de nouvelles instructions.**

Sur leur exploitation, les familles paysannes non seulement produisent des aliments, mais proposent aussi une multitude de prestations sociales. La campagne, le travail dans et avec la nature, ainsi que le contact avec les animaux constituent un cadre favorable pour accueillir des personnes aux besoins particuliers, comme celles présentant un handicap, une forme de démence ou d'autisme, ou des adolescents en manque de repères. À l'Union suisse des paysans (USP), la Commission de la politique sociale, du droit du travail et de la politique des étrangers s'est attelée au thème de l'accueil social à la ferme et a chargé un groupe de travail d'élaborer des instructions pour les familles paysannes intéressées. Ce [guide](#) se veut une aide pour les familles qui envisagent de proposer ce genre de services. Dans ce document figurent un descriptif des différentes formes d'accueil et des personnes ciblées, ainsi qu'une liste des exigences auxquelles doivent satisfaire les exploitations et les familles paysannes, des compétences professionnelles et sociales à posséder, des défis que ces services représentent, des possibilités de collaboration, des bases légales et des questions liées aux assurances. Une petite check-list sous forme de questions essentielles permet aux personnes intéressées de se rendre compte rapidement si elles sont aptes à fournir de telles prestations.

*Renseignements :*

*Peter Kopp, responsable Affaires sociales et prestataires de services USP, tél. 056 461 71 82*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*